

**Compte rendu de séance du
Conseil Municipal
15 septembre 2014**

Présents : Francine BRENOT-CARNET, Souhila CHIDIAC, François DEYSSON, Marie GRIMALDOS-LE MOIGNE, Jacques ILLIEN, Jean-Marc LAGORGETTE, Jean-Paul LENFANT, Jean-Louis LIEBEN, Mélanie MAHERAULT, Valérie MURAWSKY, Corinne SKRZYP

Excusé : Noël CADIN donnant pouvoir à Jean Louis LIEBEN, Gérard BOURNONVILLE donnant pouvoir à Jean Paul LENFANT, Thérèse OWONA donnant pouvoir à Francine BRENOT-CARNET

Absent : Éric CIVRAC de FABIAN

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant les décès récents de MM. Gilles DESTRES, d'un accident de la voie publique et Alain MALBEQUI, des suites d'une longue maladie. Ce dernier s'était beaucoup investi dans la vie du village, notamment en s'occupant pendant plus de 15 ans de la section Tennis de Table du Foyer rural. M. le Maire souligne la perte d'un homme aux valeurs humanistes. François DEYSSON propose de respecter une minute de silence en leur mémoire.

Approbation du compte-rendu du Conseil précédent : aucune modification n'étant apportée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Urbanisme

- **Achat par la commune d'une parcelle de 15 m² cadastrée ZB 245 appartenant à M. et Mme SCHLAPPI**

Jean Louis LIEBEN explique que ce dossier se termine. Il convient désormais d'acheter à M. et Mme SCHLAPPI une bande de terrain, cadastrée ZB245, issue, après division de la parcelle ZB132.

L'achat de cette bande permettra de créer une voirie de 6m de large (*dimension réglementaire pour permettre le passage des véhicules de secours, trottoirs compris*). Cette voirie permettra de changer la destination des terrains situés sur la voie en les rendant constructibles au fur et à mesure de l'accord des différents propriétaires.

Dans le cadre de cette vente, l'acquéreur identifié sera la Commune de Villecerf, les vendeurs identifiés seront les époux SCHLAPPI.

Toutes les acceptations d'urbanisme visant à rendre les terrains de cette zone constructibles passeront par la vente d'une bande de terrain à la mairie afin de pouvoir prolonger cette voirie.

Les Domaines ont été sollicités. Leur accord a été obtenu et ils ont fixé le prix du terrain. L'arpentage définitif a été fourni au notaire.

Il convient d'autoriser désormais le Maire à signer l'acte notarié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire de la commune de VILLECERF à signer l'acte notarié relatif à l'achat, par la commune de Villecerf, de la parcelle ZB 245 vendue par les époux SCHLAPPI.

- **Maison LOUREIRO – Retrait de la mesure de préemption**

Jean Louis LIEBEN rappelle que l'équipe municipale précédente avait décidé d'exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur la vente de cet immeuble pour y installer une bibliothèque municipale et avait réaffirmé ce DPU lors du Conseil municipal du 12 décembre 2013.

Ce projet n'étant plus d'actualité, il convient désormais de voter le retrait de la décision du conseil précédent afin que les propriétaires puissent proposer de nouveau leur bien immobilier à la vente.

M. le Maire rappelle que le nouveau propriétaire devra, de manière incontournable et urgente, remettre cette maison en état et notamment la toiture au vu de sa proximité avec la cour de l'école maternelle et au vu des dangers que pourraient encourir les piétons de la rue Grande. Dans le cas contraire, le Maire sera contraint de prendre un arrêté de péril, dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Dans cette zone, une servitude appartenant légalement au domaine public a été "privatisée" ce qui ne permet plus un accès libre au puits communal notamment. Ce passage doit être rétabli et, au moment de la vente, ce point sera notifié aux acquéreurs par le notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retirer son droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée AB 247.

2. Gestion du personnel

- **Création de deux postes dédiés aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) au 1^{er} octobre 2014**

- un poste d'adjoint territorial des APS de 1^{ère} classe

Souhila CHIDIAC explique qu'il s'agit de créer un poste à temps non complet en CDD pour les NAP. Les caractéristiques du poste sont les suivantes :

Grade : éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe

Cadre d'emploi : éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Filière : filière sportive

Indice brut : 497

Indice majoré : 428

Rémunération horaire brute : 13,06 €

Nombre d'heures hebdomadaires effectuées : 8 heures

Coût mensuel brut estimé : 418 € en période scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint territorial des APS de 1^{ère} classe.

- un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe

Souhila CHIDIAC explique qu'il s'agit de créer un poste à temps non complet en CDD pour les NAP. Les caractéristiques du poste sont les suivantes :

Grade : adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe

Cadre d'emploi : adjoint d'animation

Filière : filière animation

Indice brut : 330 Indice majoré : 316

Rémunération horaire brute : 9,64 €

Nombre d'heures hebdomadaires effectuées : 8 heures

Coût mensuel brut estimé : 308 € en période scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe.

- **Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet**

Souhila CHIDIAC explique qu'il s'agit de créer un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet. Les caractéristiques du poste sont les suivantes :

Grade : adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe

Cadre d'emploi : adjoint d'animation

Filière : filière animation

Indice brut : 339 Indice majoré : 320

Rémunération horaire brute : 9,64 €

Rémunération actuelle sur 144h09 : 1 407,60 €

Nouvelle rémunération temps complet : 1 481,70 €

Coût mensuel supplémentaire brut : 74,10 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.

- **Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet**

Suite à la création du poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet validée ci-dessus, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet, poste occupé précédemment par l'agent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet.

- **Taux de promotion**

Annulation de la délibération du 30 juin 2014 afférente au changement de grade

François DEYSSON explique qu'il y a lieu d'annuler la délibération relative au taux de promotion permettant d'engager le changement de grade d'un agent territorial de la commune, prise par les Élus municipaux lors du Conseil du 30 juin 2014.

En effet, cette délibération ne pouvait intervenir qu'après avis du CTP (*Comité technique paritaire de la Fonction Publique*).

La commission communale du Personnel maintenant sa proposition de taux de promotion à 100%, l'un de nos agents, pouvant prétendre à un changement de grade, passerait du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à celui d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Cette proposition de la commission sera donc envoyée au CTP pour avis puis un prochain Conseil municipal délibérera au vu de l'avis émis par le Comité Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve et vote, à l'unanimité, l'annulation de la délibération afférente du 30 juin 2014 et le modus operandi relatif aux opérations de changement de grade.

3. Déploiement de la fibre optique

Jacques ILLIEN explique, qu'en 2013, une étude a été menée par Moret Seine et Loing auprès des administrés du territoire à l'aide d'un questionnaire inséré dans le magazine MSL. Il en ressort que l'accès à Internet haut débit est un réel besoin pour de nombreux foyers ainsi que pour le développement économique de notre Communauté de Communes.

Pour améliorer cet accès à Internet, le Conseil communautaire a, par sa délibération du 25 mars 2013, approuvé la prise en charge de la compétence "Aménagement numérique" et a adhéré au Syndicat Mixte "Seine et Marne Numérique".

Lors de la séance du 5 avril 2013, notre Conseil avait simplement approuvé le déploiement de la fibre optique via l'adhésion de la CCMSL au syndicat mixte Seine et Marne Numérique, sans approuver le changement des statuts de la Communauté de Communes qui en découlait.

Il y a donc lieu de reprendre une délibération en ce sens.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-5 et L 5211-17 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2013 approuvant la prise en charge de la compétence "Aménagement numérique" et l'adhésion au Syndicat Mixte "Seine et Marne Numérique",

Le Syndicat "Seine et Marne Numérique" a pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructure, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Moret Seine et Loing sera représentée par 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants). Le coût de cette adhésion est de 0,93 €/an/habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité :

- l'adhésion de Moret Seine et Loing au Syndicat "Seine et Marne Numérique",
- la modification des statuts par la prise en charge de la compétence optionnelle "Aménagement numérique".

4. Questions diverses

• Rentrée de l'école communale

○ Point sur les effectifs suite à la suppression de la 4^{ème} classe

La suppression de la 4^{ème} classe est effective. La décision a été prise la veille de la rentrée afin de ne pas perturber les élèves. Les effectifs sont les suivants :

✓ Petite Section : 7 et Moyenne Section : 15

soit **22 élèves** avec Marie Françoise FILLON

✓ Grande Section : 5, CP : 10 et CE 1 : 10
soit **25 élèves** avec Marie Céline KHEDR

✓ CE 2 : 12, CM 1 : 8 et CM 2 : 7
soit **27 élèves** avec Anne DUCHE

Total : 74 élèves dans nos écoles communales

Les élus souhaitent une bonne rentrée aux élèves, aux enseignants et à tous les personnels qui s'impliquent au service de l'école.

○ Point sur la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Un planning des NAP a été mis en place. Les enfants sont accueillis le mardi et le vendredi de 15h15 à 16h30. 70 élèves y participent. Ils se rendent dans les différents ateliers ludiques, animés par des intervenants et des bénévoles. Le mardi : jeux de société, informatique, atelier marionnette, danse et atelier pour les tous petits. Le vendredi : jeux de société, karaté, travaux manuels, danse et expression corporelle. Les ateliers changeront après les vacances de la Toussaint. Un accueil périscolaire a également été mis en place le mercredi matin jusqu'à midi, mais sans cantine.

Le Conseil municipal rappelle qu'il a fait le choix de la gratuité des NAP, ce qui n'est pas le cas de certaines communes voisines. Le Maire insiste sur la qualité des ateliers proposés et remercie Madame Souhila CHIDIAC ainsi que l'ensemble des personnels et des bénévoles qui s'investissent au service des enfants lors des NAP.

○ Fiche Protocole

Au début de l'atelier NAP, les intervenants doivent faire l'appel des élèves présents afin de savoir qui participe précisément à l'atelier.

La conduite à tenir en cas d'urgence médicale figure également dans cette note (*personnes à prévenir*). Il est notamment rappelé aux intervenants qu'ils ne sont pas autorisés à monter dans le véhicule de secours en cas de transfert d'un enfant vers l'hôpital.

Enfin, les enfants souffrant de certaines maladies (*allergies, asthme etc...*) font l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Une liste des enfants concernés a été transmise aux intervenants.

○ Point sur les travaux de maintenance réalisés avant la rentrée

Tous les équipements sportifs de la commune ont subi un contrôle technique avant la rentrée scolaire. Des réserves ont été émises (*buts non conformes au stade etc...*) mais ces non conformités ne présentent pas de risques majeurs pour la sécurité des enfants. Toutes les protections électriques du stade fonctionnent.

L'aire de jeux sur la place du village a également été contrôlée. L'élagage demandé des arbres autour de cette aire a été réalisé.

Les écoles ont également été visitées. Tous les points bloquants (*protection incendie, dispositifs d'évacuation bouchés*) ont été traités avant la rentrée. Les chaudières communales ont fait l'objet d'un contrôle. La vérification des 33 extincteurs communaux est en cours.

○ Point sur les besoins générés par la classe "Cirque" de 2015

Il n'y aura pas de classe Découverte pour l'année scolaire 2014-2015. A la place, les enseignants ont choisi d'accueillir un cirque au stade, du 16 au 20 mars 2015. Tous les enfants de l'école seront initiés aux arts du cirque. Au stade, la municipalité devra prévoir de l'eau et des toilettes avec des sièges adaptés pour les maternelles. L'école de MONTARLOT participera au projet.

Le coût de la semaine est 8 600 € au total. La mairie apportera une aide de 2 000 €, comme pour les classes D des années précédentes.

- Marché de restauration scolaire

Le marché précédent, passé avec OCRS, est arrivé à échéance en juin 2014. Les communes de TREUZY le VELAY, VILLEMER et VILLECERF se sont regroupées pour lancer un appel d'offres, passé dans les règles de marchés publics et sous contrôle du Trésorier de MORET.

Trois entreprises ont répondu : OCRS, Les Petits Gastronomes et ELIOR. Les critères portaient sur la qualité, la livraison et le prix.

Les résultats de l'appel d'offres ont été les suivants : ELIOR : 2,30 €, OCRS : 2,427 € et Les Petits Gastronomes : 2,43 €. Ces prix s'entendent TTC.

Les communes TREUZY le VELAY, VILLEMER et VILLECERF ont retenu la société ELIOR.

Les retours du personnel de cantine sont très positifs (*bon, équilibré et les enfants mangent plus*). La qualité des produits servis est bien meilleure qu'avec l'ancien contrat.

- **Choix d'un cabinet pour réaliser l'avenant du PLU**

Jean Louis LIEBEN explique que notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne date que de 10 mois mais qu'il y a lieu de le réviser pour intégrer notamment les conséquences des lois Grenelle et ALUR.

Il convient également de rattraper quelques erreurs incluses dans le PLU (*château de Saint Ange en exploitation agricole, modification du règlement et du zonage dans certains cas, erreurs de numérotation*).

Pour nous aider dans cette tâche, François DEYSSON propose de s'appuyer sur les compétences du cabinet HENDERYCKSEN situé à ECUELLES. Le coût de la révision du PLU (7 920 € TTC) sera réparti sur deux exercices comptables, 30 % en 2014 et 70 % en 2015.

Une commission d'urbanisme a été créée. Elle sera composée de François DEYSSON, Jacques ILLIEN, Jean Louis LIEBEN, Jean Paul LENFANT et Béatrice de ROYS ROBINSON, au vu de ses compétences en urbanisme et de sa qualité de membre du Conseil des Anciens. Tous les élus qui le souhaitent pourront participer aux réunions de cette commission.

Les élus demandent que le futur PLU soit fourni sur supports informatiques, en plus du support papier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir le cabinet HENDERYCKSEN pour l'aider dans sa tâche. Un prochain Conseil initiera la démarche de révision du PLU de la commune de VILLECERF.

- **Budget**

- Point sur le budget

Jacques ILLIEN présente les chiffres du budget arrêtés au 15 septembre 2014 :

- ✓ Dépenses de fonctionnement : 337 518,17 €
- ✓ Recettes de fonctionnement : 301 580,49 €
 - Ecart : -35 937,68 €
- ✓ Dépenses d'investissement : 198 459,13 €
- ✓ Recettes d'investissement : 185 490,10 €
 - Ecart : -12 696,03 €

Pour le budget de fonctionnement, la tendance s'inversera à la fin de l'année, les recettes attendues étant supérieures aux dépenses prévues.

Pour le budget d'investissement, nous sommes en attente du versement de plusieurs subventions dont le détail est donné ci-dessous :

- ✓ Subvention DETR toiture école maternelle : 2 906 €
- ✓ Subvention fonds E.CO.LE toiture école maternelle : 5 812 €
- ✓ Subvention Etat travaux de l'église : 38 094 € (en attente de versement par la Préfecture)
- ✓ Subvention fonds E.CO.LE salle polyvalente : 23 080 €
 - soit un total de **69 892 €** en attente de versement

Pour préparer le budget 2015, Jacques ILLIEN incite les élus à demander dès aujourd'hui des devis pour les travaux envisagés l'an prochain. La Commission des Finances décidera ensuite des priorités à donner.

Le Trésorier de MORET rencontrera les élus le lundi 22 septembre à 19h en mairie. M. CHANCENOTTE répondra aux questions que les élus se posent sur la situation financière de la commune notamment face aux restes à recouvrer qui se sont accumulés.

○ Indemnités allouées au Trésorier

Jacques ILLIEN explique que, comme chaque année, le Trésorier de MORET sur LOING nous a fait parvenir le montant de son indemnité de conseil pour l'exercice 2014.

Jacques ILLIEN propose de verser à M. Yves CHANCENOTTE l'indemnité de conseil calculée selon les dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Son montant net est fixé à 364,79 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser l'indemnité de conseil pour un montant net de 364,79 € à M. Yves CHANCENOTTE, Trésorier de MORET sur LOING, pour l'exercice 2014.

• SIDASS – Gestion des eaux pluviales

Jacques ILLIEN présente les résultats de l'étude EGIS EAU sur la gestion des eaux pluviales. L'objectif était de vérifier le bon dimensionnement de certaines parties du réseau d'assainissement et notamment des déversoirs d'orages DO3 et DO4.

En 2013, une étude de pluviométrie a été réalisée pendant 9 semaines sur le territoire la commune. Des extrapolations sur une année ont pu être faites grâce à un logiciel spécifique.

Les simulations montrent que, en fonction des quantités de pluies tombées sur la commune, les déversoirs d'orages n'arrivent pas à les absorber totalement ce qui génèrent, de fait, des débordements de la station d'épuration qui vont polluer l'Orvanne. La simulation numérique prédit 83 débordements annuels alors que la loi n'en autorise que 18.

Deux scénarii ont ensuite été étudiés par le logiciel. Ils proposaient la suppression du bassin de stockage et restitution de 60 m³ et son remplacement par un bassin de 490 m³, la suppression des déversoirs d'orages DO3 et DO4, la modification des débits de pompage et du collecteur de transfert.

Les simulations montrent que la station d'épuration déborderait à 36 reprises dans le cas du scénario 1 et à 38 reprises dans le cas du scénario 2, ce qui ne permettrait toujours pas d'être en conformité avec la loi.

Le chiffrage des travaux pour se mettre dans la configuration du scénario 1 s'élève à 779 400 € (103 400 € de frais d'études et 676 000 € de travaux).

Ces dépenses ne sont pas supportables pour notre budget communal.

Les élus ont donc réfléchi à des solutions alternatives qui permettraient par exemple de dévier les écoulements d'eaux pluviales directement vers l'Orvanne lorsque cela est possible (*route de Nemours, chemin de la Perche, chemin des Prés, rue de l'Eglise par exemple*).

Le 15 octobre 2014, une réunion est prévue au siège du SIDASS en présence d'Egis Eau, du Conseil général, de l'agence de l'Eau Seine Normandie et la Police de l'eau. Le résultat de l'étude sera présenté en séance. La liste des actions prioritaires à engager, la définition d'un planning des premiers travaux et la recherche des subventions auprès des organismes compétents seront les points les plus importants à l'ordre du jour de cette réunion. Les élus de la commune au SIDASS assisteront à cette réunion.

- **Voirie**

- Trottoir RD 403

Une partie du trottoir a dû être rebitumée car des mauvaises herbes avaient continué à pousser sous le bitume, les traitements préalables étant désormais interdits.

- Remise en état du chemin de la Perche (Pont Noir)

Au mois d'août dernier, un rendez-vous sur site a été mis en place avec l'entreprise DESPLATS. Dans le chemin, il existe deux gros trous dus aux marais et à la tourbe. Les pluies abondantes de cet été rendent le travail de comblement très compliqué car les engins s'embourbent systématiquement. M. DESPLATS voudrait empierrier le chemin mais cela nécessite d'avoir une assise suffisante pour faire circuler les engins, ce qui n'est toujours pas le cas actuellement.

- Réunion publique relative au stationnement Chemin des Prés et route du Lavoir

Régulièrement, les riverains du Chemin des Prés informent la mairie que le camion de ramassage des ordures ménagères n'a pas pu passer, à cause des véhicules stationnés dans le chemin. Au delà de ce problème se pose celui du passage d'un véhicule de secours (*camion de pompiers, ambulance*) en cas d'urgence. La situation est identique Chemin du Lavoir à Pilliers.

Monsieur le Maire va programmer deux réunions publiques distinctes sur ce sujet avec les riverains concernés. On y évoquera aussi le problème de la gestion des eaux pluviales sur ces voies.

- Entretien des trottoirs et déneigement

François DEYSSON rappelle que l'entretien des trottoirs ainsi que leur déneigement incombent aux riverains. Un arrêté relevant des pouvoirs de Police du Maire sera pris en ce sens dans les semaines qui viennent.

- **Régie : avenant modificatif concernant l'arrêté de gestion de la régie de recettes**

Francine BRENOT-CARNET explique que, lors de la séance du Conseil municipal du 26 mai 2014, les élus se sont prononcés favorablement à la création d'une régie de recettes destinée à encaisser les produits issus des activités périscolaires (*cantine, accueil périscolaire et étude surveillée*).

Sur les conseils de M. CHANCENOTTE, Trésorier de MORET, il y a lieu de rattacher à cette régie les produits issus des droits de concession dans le cimetière, des baptêmes civils, des mariages, des concerts et autres activités culturelles et sportives, de la taxe de séjour et de la gestion de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'annuler la délibération prise lors du conseil du 26 mai 2014 et de la remplacer par la présente délibération qui inclus désormais les produits issus des droits de concession dans le cimetière, des baptêmes civils, des mariages, des concerts et autres activités culturelles et sportives, de la taxe de séjour et de la gestion de la salle polyvalente dans la régie de recettes périscolaires.

- **CCAS – Colis de Noël**

Lors de la dernière réunion du CCAS, la décision de continuer à offrir un colis de Noël aux plus de 70 ans a été prise, a minima encore pour cette année. Un questionnaire sera joint avec le colis. Il permettra aux bénéficiaires de faire part de leurs souhaits d'évolution (*idée de sortie, de spectacle*).

La liste des personnes concernées par le colis est validée et l'ancien fournisseur a été consulté. Le devis est en cours de réception. Ce travail s'est fait en lien avec le conseil des Anciens.

- **Agenda**

- 16 septembre, à 20h en mairie : réunion de la commission Culture. Cette réunion, ouverte aux membres du Conseil des Anciens qui le souhaitent, permettra de faire le point sur la mise en œuvre des projets, l'information des villecerois et le recensement de leurs attentes. Une ligne budgétaire spécifique à la Culture figurera au budget 2015.
- 20 septembre : promenade du Patrimoine avec l'association 3VM (*VILLECERF, VILLE SAINT JACQUES, VILLEMARECHAL et MONTARLOT*). Cette promenade baptisée "A la découverte de VILLEMARECHAL" et ouverte à tous, partira de la stèle du Pimard à 10h30. Petit déjeuner sur place offert par la municipalité de VILLECERF, le Foyer Rural et l'Envol. Traversée de Boisroux en direction de VILLE SAINT JACQUES qui offre l'apéritif. Pique nique en commun, sorti du sac. Départ vers VILLEMARECHAL en début d'après midi. Concert gratuit dans l'église à 18h30.
- 22 septembre à 20h30 : bureau communautaire
- 27 septembre, toute la journée : fête du village ;
- 4 octobre, à 15h en mairie : réunion du Conseil des Jeunes et du Conseil des Anciens ;
- 13 octobre; à 20h30 : conseil communautaire ;
- 15 octobre, à 9h : réunion SIDASS sur la gestion des eaux pluviales communales ;
- 18 octobre, à 15h en mairie : réunion de mise en place des futurs journaux communaux ;

- les 10 et 11 novembre 2014 : exposition du Centenaire de la Grande Guerre ;
- 23 novembre, à partir de 12h30 à la salle polyvalente : repas des Anciens ;
- 11 janvier 2015, à 15h dans la salle polyvalente : Galette des Anciens ;
- du 6 au 14 juin 2015 : Jeux de Seine et Marne organisés par la CCMSL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50